

Comité Des Fêtes
de la Ville du Coteau

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PATISSERIE

# - Salon de la Gastronomie 2026 -

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association « COMITE DES FETES DU COTEAU » inscrite sous le numéro SIREN 753 593 334, dont le siège social est situé 12 Boulevard Charles Gallet à LE COTEAU (42120), représentée par ses co-présidents, Messieurs Michel SALMON et Frédéric THEVENET, organise un **concours de gâteaux de voyage (CAKES)**, à l'occasion du **Salon de la Gastronomie** qui se tiendra les **samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026 à « LE SCARABEE » Rue du Marclet à RIORGES (42153)** dont les modalités sont détaillées ci-après.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tout amateur de pâtisserie qui s'engage à :

- Confectionner par ses propres moyens, un CAKE « fait maison » ;
- **Thème imposé** : Utiliser obligatoirement de la **pomme** dans la recette. La variété et le choix de la mise en œuvre de la pomme sont libres.
- Veiller à ce que la dimension du cake n'excède pas la dimension du plat de présentation qui vous sera fourni sur place par le Comité des Fêtes dont les dimensions sont 30 X 11 cm ;
- Communiquer les ingrédients de la composition du cake présenté (Fiche technique).

**Le Comité des Fêtes rappelle que le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.**

Lors de la désignation des gagnants, la société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier du respect des conditions de participation énoncées au présent article. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du concours et ne pourra bénéficier de la récompense. De même, toute fausse déclaration entraînera l'élimination immédiate du participant sans que la responsabilité de la société organisatrice ne soit engagée.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est organisé le **SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026**.

Pour participer, il suffit de vous rendre sur le site du Comité des Fêtes du Coteau : **https://www.comitedesfeteslecoteau.fr** pour vous inscrire, et indiquer vos coordonnées sur le formulaire de participation, à savoir :

- Nom / Prénom
- Adresse
- Email
- Téléphone

En participant à cet événement, vous consentez expressément à la captation et à l'utilisation de votre image ainsi qu'à celle de votre recette.

**Seules les 20 premières inscriptions seront validées**.

Si vous faites partie des 20 premiers amateurs retenus, vous trouverez ci-après, le déroulement du concours :

- Dépôt de votre cake le **samedi 21/11 de 11h00 à 13h00 à l'arrière du SCARABEE « Entrée EXPOSANTS »** où vous serez accueilli par la société organisatrice.

  A l'issue de votre dépôt, il vous sera remis une entrée gratuite au Salon.

- Dégustation et délibération à huis clos **à partir de 14h00** par un Jury composé de professionnels et de membres de l'organisation.

  La note sera déterminée en fonction des critères suivants :

  - 50 % Esthétique
  - 50 % Gustatif

- A l'issue du vote, exposition des cakes dans l'enceinte du Scarabée.

- Annonce des résultats et remise des prix **vers 16h00**.

***Présence indispensable des candidats***

**Aucun recours concernant les décisions du Jury, ne pourra être admis.**

## ARTICLE 4 - RÉCOMPENSES

Les lots sont les suivants :

| | |
|---|---|
| 1er prix : | Repas pour 2 personnes au Restaurant « L'Atelier Locavore » |
| 2ème prix : | Coffret chocolaté chez « KKO Concept » |
| 3ème prix : | Bon d'achat à la Pâtisserie Chocolaterie « La Cabosse » |
| 4ème et 5ème prix : | Plateaux dégustation au « Fromage Gourmet » |

## ARTICLE 5 - UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du concours, les participants communiquent à la société organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

La société organisatrice, responsable du traitement de ces données, s'engage à respecter la législation en vigueur conformément aux dispositions du Règlement Européen adopté le 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles seront supprimées lorsque le concours sera arrivé à son terme.



***<u>Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte ses conditions</u>***

NOM : Prénom :

Signature du candidat :